

La filière de la confiance numérique propose un Crédit d'impôt cyber pour faire rimer numérisation de confiance et souveraineté numérique

Le Président de la République a annoncé, le 18 février, à l'occasion d'une visite virtuelle des établissements hospitaliers de Dax et de Villefranche-sur-Saône récemment victimes de cyberattaques, la mise en place d'une Stratégie Nationale pour la cybersécurité l'érigant ainsi en enjeu stratégique prioritaire. Le Président de la République a notamment insisté sur l'importance de pouvoir s'appuyer sur une offre de cybersécurité souveraine et de confiance.

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) qui représente les entreprises de cette filière se félicite que la cybersécurité fasse l'objet d'une grande stratégie nationale ambitieuse et que ses préconisations aient été largement retenues dans les priorités fixées par le Président de la République. L'ACN tient à rappeler que notre pays dispose, dans le domaine de la confiance numérique de nombreux outils pour que la nécessaire montée en sécurité de nos systèmes numériques soit synonyme de souveraineté numérique. Pour compléter les actions stratégiques énoncées, une incitation financière à la sécurisation serait opportune.

Depuis de nombreux mois, les entreprises de la filière de la confiance numérique alertent sur l'augmentation des risques liés à la cybersécurité, amplifiés notamment par la numérisation à marche forcée de l'ensemble des activités économiques de notre pays en raison des mesures de confinement. Cette augmentation massive de la surface d'attaques cyber, se double d'une augmentation tout aussi massive de la dépendance de notre pays au regard de solutions numériques extra-européennes, mieux connues que les solutions de notre filière, ce qui soulève des questions importantes en termes de souveraineté numérique.

L'ACN a été force de propositions dans toutes les instances d'interface industries/pouvoirs publics pour que le caractère stratégique de ces sujets soit mieux pris en compte à tous les niveaux et qu'un plan d'action ambitieux soit mis en place pour répondre à ces problématiques. Ainsi, dans le cadre du Comité Stratégique de Filière Industries de sécurité, l'ACN a œuvré avec force auprès des pouvoirs publics pour dégager des axes prioritaires et les inscrire dans un Contrat de filière, puis a contribué aux plans de relance et d'accélération dédiés à la cybersécurité.

Le Stratégie Nationale annoncée par le Président de la République s'appuie sur ces différents travaux et vient donner une impulsion majeure permettant d'envisager désormais la mise en œuvre de l'ensemble de ces réflexions stratégiques. Parmi les thématiques énoncées dans cette stratégie nationale, le renforcement des liens entre les acteurs de la filière est un élément crucial. L'émergence d'un lieu totem tel que le Campus cyber est de ce point de vue

susceptible de constituer un élément fédérateur fort. Le lien intrinsèque entre ce lieu totem et la représentation de la filière française mais aussi les instances de filière devrait être le plus resserré possible afin que chaque entreprise du secteur puisse s'approprier les actions collectives.

Le principe de soutenir la demande, érigé en priorité par le Président, est également un levier primordial pour parvenir à la fois à développer le numérique en toute confiance et à assurer la souveraineté numérique de notre pays. Orienter la commande publique vers des solutions permettant d'atteindre ces objectifs est un excellent signal : l'exemplarité de la commande publique, qui pourrait prêter une attention particulière aux PME, créera un effet d'entraînement majeur et un signal fort auprès de tous les acteurs économiques. Au-delà, la sensibilisation des collectivités territoriales constitue aussi une étape très importante dans la mesure où, au-delà de leur propre sécurisation, celles-ci ont un rôle d'accompagnement, au plus près des entreprises de leurs territoires.

L'ACN propose que ces dispositifs d'action publique directe et de sensibilisation soient complétés par un mécanisme d'incitation financière afin d'aider, l'ensemble des entreprises françaises, durement éprouvées par la crise, d'envisager des investissements de cybersécurité. Les conditions d'attribution de cet outil d'incitation pourraient par ailleurs être adaptées pour que cette sécurisation soit synonyme de souveraineté numérique, par le recours à des solutions de confiance numérique présentant des garanties de niveau de protection technique, de protection des données personnelles, mais aussi de non-exposition à l'application extraterritoriale de lois étrangères.

« Créer un dispositif incitatif de type crédit d'impôt cyber doit être considéré par l'Etat comme un investissement, et non comme un coût. En effet, les sommes investies en accompagnement de la sécurisation, sont à mettre en regard du coût de l'inaction pour la collectivité. Dans le domaine de la cybersécurité, l'anticipation est toujours moins chère que la réaction » indique Philippe Vannier, Président de l'ACN – Alliance pour la Confiance Numérique, avant d'ajouter : *« Il y a urgence, les entreprises de la filière de la confiance numérique se tiennent à la disposition de l'Etat pour contribuer à mettre en œuvre de la manière la plus rapide et la plus efficace l'ensemble des dispositifs de cette Stratégie Nationale : il est temps de reprendre en main le contrôle de notre avenir numérique et de garantir notre souveraineté dans ce domaine ».*

A propos de l'ACN :

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) représente les entreprises du secteur de la confiance numérique (leaders mondiaux mais aussi start up, PME, et ETI qui représentent 80% des membres) notamment celles de la cybersécurité, de l'identité numérique, des communications sécurisées, de la traçabilité / lutte anti-contrefaçon et de la safe city. La France dispose dans ce domaine d'un tissu industriel très performant et d'une excellence internationalement reconnue grâce à des leaders mondiaux, des PME, des ETI et aux différents acteurs dynamiques du secteur. On dénombre environ 2000 entreprises réalisant en France plus de 13 Milliards d'euros de chiffre d'affaires dans ce secteur en forte croissance (plus de 8% de croissance chaque année depuis 2013). Les membres de l'ACN représentent 70% du chiffre d'affaires du secteur. L'ACN est membre de la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication) et participe activement aux travaux du Comité Stratégique de Filière (CSF) Industries de Sécurité. Par ailleurs, l'ACN est également membre fondateur de l'ECSO (European CyberSecurity Organisation).